

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Novembre 2008

L'an deux mil huit et le dix huit Novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul VASSAL, Maire.

Présents : Fabienne AMADIS, Jacques BENAÏOUN, Henri BROUSSE, Danielle COUREAU-FLOUS, André ESCORBIAC, Didier GARRIGUES, Louis JAYLES, Pascal LUGAN, Philippe MANNEVILLE, Isabelle MARENGO, Monique MONTSERRATE, Jean-François ROUCH, Ghislaine TEULIER, Jean-Paul VASSAL

Absents excusés : Jacques PINELLI

Mme MONSERRATE Monique a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du Compte Rendu de la séance précédente qui mis aux voix est adopté à l'unanimité

### ⇒ **Demande de Subvention Travaux Mairie**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité et de protection du matériel d'installer un parafoudre et une alarme incendie à la Mairie.

Après consultation et délibération, le Conseil Municipal :

- reconnaît l'utilité de ces travaux ;
- retient la proposition de :

Concept Réalisation Sud Ouest & Fils  
830, Route de Fabas  
31620 FRONTON

Pour un montant de 807.59 € H.T soit 965.88 € TTC pour l'alarme incendie  
Et Pour un montant de 966.28 € H.T soit 1 155.68 € TTC pour le parafoudre

Soit un montant total de 1 773.87 € H.T soit 2 121.55 € TTC

- Dit que la dépense est prévue au B.P 2008, Section Investissement, article 2135 ;
- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible.

### ⇒ **Demande de subvention chauffage préfabriqué**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, d'efficacité et de confort d'équiper les préfabriqués scolaires de convecteur performant.

Après consultation et délibération, le Conseil Municipal :

- reconnaît l'utilité de ces travaux ;
- retient la proposition de :

Concept Réalisation Sud Ouest & Fils  
830, Route de Fabas  
31620 FRONTON

Pour un montant de 1 195.88 € H.T soit 1 430.27 € TTC

- Dit que la dépense est prévue au B.P 2008, Section Investissement, article 2135 ;
- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible.

## ⇒ **Demande Subvention ou Prêt sans intérêt**

### **Remplacement installation chauffage local communal**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION PRISE LE 16 OCTOBRE 2008**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la vétusté de l'installation de chauffage du local communal situé 21 Route de Villemur, il est urgent et nécessaire de procéder au remplacement de cette installation.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ Reconnaît la nécessité de ces travaux ;
- ⇒ Dit qu'après consultation il retient la proposition de :  
DUPHIL Plomberie  
Pour un montant de 10 325.00 € HT soit 12 348.70 € TTC
- ⇒ Sollicite du Conseil Général une subvention de 30 % ou un prêt sans intérêt
- ⇒ Dit que la dépense est prévue au budget 2008

## ⇒ **absences du personnel à l'occasion de certains événements familiaux**

Le Maire informe le Conseil Municipal que,

Vu la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 59 - 5ème alinéa relatif aux autorisations d'absence pour événements familiaux,

Vu le code du travail,

Il est possible d'accorder aux agents communaux des autorisations d'absences exceptionnelles pour certains événements personnels ou familiaux.

Afin de les rendre applicable officiellement sur la Commune il y a lieu de fixer ces autorisations d'absences exceptionnelles.

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 24/10/08 et après délibération le Conseil :

- ⇒ Décide que l'ensemble du personnel de la collectivité a droit, sous réserve d'acceptation de sa demande pour raisons de service, à des autorisations d'absence à l'occasion de certains événements familiaux.
  
- ⇒ Dit que ces événements, ainsi que la durée des absences autorisées correspondantes, sont fixés en jours ouvrés comme suit :

**NAISSANCE ou ADOPTION** : 3 jours (statut)

### **MARIAGE**

- de l'agent : 5 jours
- d'un enfant : 1 jour

### **ENFANT MALADE**

- 6 jours par année civile, par agent quel que soit le nombre d'enfants jusqu'à leur 16 ans et sur présentation d'un certificat médical justifiant la présence du parent auprès de l'enfant

### **DECES**

- du conjoint : 5 jours
- d'un enfant : 5 jours
- des parents et beaux-parents : 3 jours
- des frères et sœurs, beaux-frères et belles sœurs : le jour de l'inhumation

## CONCOURS OU EXAMEN PROFESSIONNEL

### - le jour de l'épreuve

- ⇒ Dit que ces jours d'absence n'entraînent pas de **réduction de la rémunération**. Ils sont assimilés à des jours de travail effectif pour la détermination des droits à congé annuel (article L3142-1 et suivants du code du travail). Ces autorisations d'absence sont à prendre au moment de l'évènement et ne peuvent être reportées ultérieurement.
- ⇒ Dit que cette décision sera notifiée à l'ensemble du personnel de la collectivité et sera transmis pour information au représentant de l'Etat. Une ampliation sera adressée au Président du Centre de Gestion.

### ⇒ **Projet d'aménagement d'un cheminement piétonnier RD 29**

Cette décision sera étudiée ultérieurement et devra se faire en liaison avec la réalisation d'un programme de réseau assainissement qui n'est pas à ce jour prévu

### ⇒ **Projet d'aménagement Chemin de Bordeneuve – Pool Routier**

Une étude d'aménagement d'un chemin Lieu-dit Bordeneuve a été réalisée.

Il s'agit de créer ce chemin (fossés et voirie goudronnée) pour un montant de travaux de 22 740 TTC qui serait pris en charge par le Pool Routier.

### ➤ **Questions Diverses**

- ⇒ **Projet de Commerces :**  
Afin de faciliter l'implantation de commerces dans le centre-bourg, la municipalité envisage la création d'un local commercial polyvalent.
- ⇒ **Communauté de Communes :**  
Des contacts préliminaires ont été engagés avec des communes limitrophes afin d'envisager une éventuelle intercommunalité.
- ⇒ **Pass Foncier :**  
Description du dispositif social permettant à des particuliers de devenir propriétaire de leur logement principal en 2 temps.  
Dispositif actuellement à l'étude pour une mise en place possible sur la Commune à la demande de promoteur immobilier.
- ⇒ **Projet Cantine/CLAE :** Point sur ce projet

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 15.